

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**ECHOS ET NOUVELLES :**

Avance de l'heure légale.
Nouveaux billets de Banque français.
Pour remplacer le beurre.

VARIÉTÉS :

Souvenirs d'enfance. — Un coin du paradis terrestre
sur un coin de la Côte d'Azur, par P. Florence.

ÉCHOS & NOUVELLES

Depuis la nuit du 20 au 21 mai, l'heure légale est officiellement avancée d'une heure en Angleterre. La réforme a été appliquée à partir de 2 heures du matin. Ainsi, quand les pendules françaises (et monégasques) ont marqué deux heures, les pendules anglaises en ont marqué trois, et les citoyens de Londres qui se sont levés à huit heures sont, en réalité, sortis de leur lit en même temps que les Parisiens levés à sept heures.

Mais il y a de beaux jours que nous sommes habitués, dans ce pays, à nous trouver plus âgés d'une heure chaque fois que nous nous rendons à Vintimille.

Ajoutons que l'heure de Greenwich sera rétablie en Angleterre dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre, par l'opération inverse : à trois heures du matin les horloges seront remises à deux heures.

La Banque de France vient de mettre en circulation des billets de dix francs.

Les vignettes composant les deux faces de ce billet, qui est d'une teinte générale bleue, sont imprimées d'après les peintures de Georges Duval et les gravures de Romagnol. Au recto, deux cadres octogonaux sont placés de chaque côté du texte et des signatures du billet ; dans le cadre de gauche se trouve une tête de Minerve ; celui de droite est réservé au filigrane qui représente une tête de Mercure visible par transparence en positif.

Au verso, dans un cadre de vignes, se détache au premier plan une moissonneuse au repos. A l'arrière-plan sur des champs moissonnés se dressent des meules de blé.

La cherté grandissante de la vie amène les assemblées compétentes à rechercher les meilleurs moyens d'y remédier. Dans cet ordre d'idées, la résolution suivante, adoptée, sur le rapport de M. Léon Lindet, professeur à l'Institut national agronomique, par le Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine, mérite d'être signalée :

La loi du 16 avril 1897 interdit la vente de la margarine dans les locaux où l'on vend du beurre ; aussi les ménagères ne pouvaient-elles pas facilement s'en procurer ; depuis l'élévation des prix du beurre, on voit chez certains épiciers, chez certains bouchers, dans des voitures à bras, vendre de la margarine ; ce mode de vente doit être encouragé.

Le conseil d'hygiène signale également l'avantage que la population parisienne peut retirer de l'emploi à la cuisine des *graisses de coco* ; celles-ci, très pro-

prement préparées, sont saines, nourrissantes et facilement assimilables. Neutres de goût, elles ne présentent évidemment pas l'agrément du beurre et même de la margarine ; mais malgré la hausse que ces graisses ont subie, par suite de l'élévation des frets et de l'accaparement des noix de coco par des puissances étrangères, elles se vendent au prix de 2 fr. 10 le kilo, c'est-à-dire à un prix représentant environ les 2/5 du prix des beurres.

VARIÉTÉS**SOUVENIRS D'ENFANCE****UN COIN DU PARADIS TERRESTRE SUR UN COIN DE LA CÔTE D'AZUR**

Quand on sort du deuxième tunnel après la gare de la Turbie, en se dirigeant vers Nice, la ligne passe sur un pont reliant deux collines très escarpées. Le passage étroit dure trois secondes. Si l'on n'est pas prêt et prévenu, on risque fort de ne rien voir. En revanche, par la nouvelle route, plus élevée et qui fait un long détour dans cet entonnoir, on jouit de la vue des bois et de leur fraîcheur, et l'on peut mesurer la hauteur des sommets qui semblent vous dominer perpendiculairement.

Cette route suit, au fond du tournant intérieur, de grands murs de soutènement, très épais et hauts, sur lesquels est posé le château appelé de Saint-Laurent. Ancien domaine séculaire des comtes de F., appartenant à la vieille noblesse de Nice, plus tard couvent de moines italiens, il est devenu, en dernier lieu, la propriété de Sir Mallet.

En 1850, cette partie de la côte était complètement isolée : pas de routes, hormis quelques sentiers de chèvres qui la mettaient en communication avec la Turbie, située à quatre cents mètres plus haut. Deux petits torrents descendant de la montagne se réunissaient pour se jeter dans la mer par le passage très étroit du pont de la voie ferrée. Avant leur jonction, ils encadraient une colline émergeant du centre élargi de ce creux. C'est sur cette colline, flanquée de chaque côté par deux hautes montagnes boisées, que les comtes de F. avaient bâti leur château dans les siècles passés. On ne pouvait mieux choisir. Les deux torrents, passant à égale distance de la bâtisse, entretenaient une végétation puissante le long de leur cours, au pied des hauteurs couvertes de pins touffus.

Le domaine était très grand et bien cultivé : fleurs, fruits de toutes espèces : palmiers, caroubiers, cyprès énormes, platanes, oliviers, orangers, citronniers, bananiers....

Une fraîcheur délicieuse, venant de la mer, jointe à celle de ces épais ombrages, atténuait les chaleurs de l'été. L'hiver, toute la contrée, en plein midi, étalée en espalier au pied de l'hémicycle de montagnes, en faisait une serre chaude.

Une plage minuscule, formée de galets à émanations salines, faisait l'office de palier à cette porte ouverte sur la mer ; les deux montants étaient deux falaises à pic. Des excavations creusées par les vagues en forme de grottes ménageaient des salles

abritées qu'on utilisait pour les bains de mer. Quelques blocs détachés des parois de la montagne, et demi-submergés, servaient de refuge aux poissons et aux coquillages. Un peu plus à l'Est, dans une grotte plus vaste et dans laquelle la mer pénétrait, s'abritaient des goélands et des mouettes, qui y dormaient et y faisaient leurs nids.

Sur le littoral, peu de personnes connaissaient ce coin béni, refuge du calme, solitude rendue pleine de vie par le chant des oiseaux, le murmure des vagues se brisant sur la plage, et celui des deux petits torrents, qui, en cascates, venaient se perdre dans la mer, et, plus encore, par la belle et généreuse hospitalité des hôtes du château, qui, par toutes les attentions possibles, rendaient ce séjour enchanteur et inoubliable.

Je l'ai dit, l'isolement de cette région privilégiée était complet. Aucune communication, réellement praticable, ne la reliait au voisinage. La mer seule était la route par laquelle les personnes et les provisions y pouvaient pénétrer. Les propriétaires devaient attendre qu'une mer propice permit d'y venir en bateau de Beaulieu ou de Saint-Jean.

La vieille comtesse, à peine à terre, était transportée en chaise à porteurs au château qui dominait d'une soixantaine de mètres le niveau de la plage. Arrivée à un âge très avancé, elle s'était décidée à laisser à ses héritiers un souvenir durable en faisant ouvrir une route carrossable qui reliait le domaine à l'ancienne voie napoléonienne de la Turbie. C'était dans ce but qu'elle s'était adressée à mon père pour en étudier le projet.

Mon père m'amena pour l'aider à chaîner.

C'était en été. De Monaco, un mauvais sentier nous permit d'atteindre le pied de l'ancien sémaphore ; jusque là, le chemin était assez praticable. Mais nous tombâmes bientôt dans un vrai labyrinthe de pierres et de pins, où il était difficile de découvrir la trace d'un sentier quelconque. Nous nous vîmes réduits à prendre la ligne droite et à passer à travers tous les obstacles ; enfin, après de longues fatigues, augmentées par une chaleur atroce, nous arrivâmes aux premières cultures. Nous étions sauvés.

On nous reçut, comme savaient recevoir les personnes de la bonne compagnie à cette époque. Après avoir été bien restaurés, et surtout désaltérés nous fûmes conduits à l'appartement qui nous était destiné. Après avoir mis de l'ordre dans notre toilette, nous rejoignîmes la famille sur la terrasse d'où la vue s'étendait jusqu'à l'horizon, à travers la porte sur la mer. De grands arbres abritaient des rayons du soleil.

La vieille comtesse et ses deux filles s'y trouvaient seules en ce moment. Comme dans une île, une lunette était toujours braquée sur la mer, car si celle-ci était calme, il y avait espoir de voir venir quelques visiteurs. Quand une embarcation paraissait, on envoyait des domestiques pour recevoir et amener les arrivants.

Ces dames invitaient pendant l'été des amis de Nice et de Turin, et même de Milan. Elles étaient en relations avec les plus hauts personnages de ces villes. Le peintre écrivain et diplomate Massimo d'Azeglio y a passé plusieurs étés, ainsi que le poète Manzoni, de Milan, et tant d'autres.

La fille aînée était mariée au général de M., des carabiniers sardes : c'était le plus haut grade dans ce corps d'élite. Deux de ses fils étaient aux écoles, à Turin.

La fille cadette devait avoir à cette époque vingt-cinq ans. Elle sortait de l'ordinaire par son éducation tout-à-fait anglaise. Ayant fréquenté, à Nice, pendant les saisons d'hiver, de grandes familles de cette nationalité, et ayant habité l'Angleterre en leur compagnie, elle en avait pris le genre et les goûts. Le *firt* américain n'existait pas encore ! Elle en avait rapporté la raideur puritaine primitive. Sa bibliothèque — qu'elle me montra — n'était composée que d'ouvrages anglais. Ce qui me charmait le plus, c'étaient ses superbes gravures et la collection des reproductions de tableaux des grands peintres de ce pays. Beaucoup représentaient des chats, dans toutes les sortes d'attitudes et de variétés de races. Sa passion pour ces animaux était telle, qu'elle s'était procurée, après bien des recherches, ceux qui, par la couleur, les taches et la physionomie, paraissaient avoir servi de modèles à ces reproductions. C'est assez dire qu'un monde de ces félins peuplaient la maison : deux ou trois sur chaque meuble, au grand désespoir des bonnes et de la vieille comtesse, qui, quand elle parlait de la passion de sa fille pour ses bêtes, soulignait ses paroles d'un geste de la main à son front qui en disait long.

Nous passâmes une vingtaine de jours dans ce coin délicieux. Je m'y suis trouvé bien heureux. Comme je n'ai jamais fait fi des bonnes choses, de celles surtout auxquelles je n'étais pas habitué, je me faisais un devoir d'y faire honneur le plus possible. La bonne comtesse me choyait. Elle persuada à mon père que j'étais trop jeune pour aller mesurer les rochers. Les fortes chaleurs en étaient l'excuse. Elle fournit donc des hommes pour l'aider à ce travail.

Tous les matins, de très bonne heure, nous allions prendre notre bain de mer. Je m'amusais à chercher des arapèdes et autres coquillages.

Un matin étant allé seul, j'ai eu l'occasion, sans le vouloir, d'assister à un tableau vivant, le premier que j'ai vu de ma vie.

J'étais derrière un rocher, avec une épuisette à la recherche de petits poissons, quand, en en faisant le tour, je me trouvai en face d'une grotte, où trois filles de chambre du château, en costume complet de Diane au bain, s'ébattaient dans l'eau claire. A cette vue, je reculai derrière le rocher, mais, à cause du fond irrégulier, pas assez vite pour que l'une d'elles ne me vit. Elles se mirent à pousser des cris et je disparus en me tâtant le front, craignant l'apparition des bois du chasseur Actéon. Je me tranquillisisai bientôt en reconnaissant que les cris des nymphes n'étaient que des rires. Il ne m'est resté de cette aventure que le souvenir de ce tableau mythologique dans un cadre si bien adapté.

L'été suivant, j'espérai que le projet de route serait exécuté, aspirant à revenir dans cette île enchantée ; mais rien ! mes beaux rêves finirent. Tout tomba à l'eau.

La famille est éteinte. Le domaine a changé deux fois de propriétaires ; il a été en partie morcelé. Les années se sont accumulées sur ce beau temps de ma jeunesse. Je reste seul à conserver ce bon et beau souvenir, tout ce qui en faisait le charme ayant disparu. Et quel changement depuis ! Comme je sais tenté d'accuser et de haïr le progrès qui, en vrai vandale, détruit, nivelle tout !

Quand je passe sur cette route poussiéreuse qui charme ceux qui n'ont pas connu l'ancien aspect de ces mêmes sites ; que je la vois bordée de carrières de pierres, sable, de bâtisses, sillonnée, jour et nuit, par des charrettes, des tramways, enfin par tout un ensemble d'être et de choses qui gâtent ce coin béni, comme je regrette le vieux sentier rocailleux par lequel on y arrivait, et combien je me félicite d'être venu à l'époque où cette partie du littoral était encore dans son état primitif.

P. FLORENCE.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 § 2 du Code de procédure pénale.)

Suivant exploit de Blanchy, huissier, en date du 15 mai 1916, enregistré, le nommé QUINTI (dit QUINTY), Stéphane-Eddy, né le 3 février 1878, à Smyrne (Turquie), commerçant, ayant demeuré à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître en personne, le mardi, 27 juin 1916, à 9 heures 1/2 du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous prévention d'escroquerie, commise à Monte Carlo, à la fin de l'année 1915, ou au cours de l'année 1916, au préjudice du sieur Molinari.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
E. ALLAIN.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion.)

M. Eugène CARLON ayant cédé le théâtre *Prince Cinéma*, 3, rue du Commerce, à M. DE FERRY, faire opposition, s'il y a lieu, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion. Monaco, le 23 mai 1916.

Etude de M^e CH. BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le vendredi 26 mai 1916, à 2 heures du soir, à Monte Carlo, quartier Saint-Michel, en face la villa Céline, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers entreposés dans la dite villa et consistant en chambres à coucher noyer, tables, glaces, pendules, portemanteaux sur pied, chaise longue, rideaux, services de table, à café et à thé, verres, fourneau à gaz, fauteuils, tables de nuit et tables toilette, buffet bois blanc, tableaux, gravures, etc., etc.

Au comptant, 5 p. % en plus pour frais d'enchères.
L'huissier : BLANCHY.

Cabinet de M^e PAUL CIOCO,
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel,
29, rue Grimaldi, Monaco.

Les créanciers opposants du sieur René JULIEN, sans profession indiquée, demeurant à Monte Carlo, sont invités à se réunir au Palais de Justice à Monaco, le mercredi sept juin 1916, à 10 heures du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 3.175 fr. 25, montant du prix de la vente des meubles et objets mobiliers saisis à l'encontre dudit sieur Julien.

L'Avocat-Défenseur poursuivant,
PAUL CIOCO.

Avis

Madame veuve VERUTTI prévient le public qu'elle ne répond plus des dettes que pourra contracter sa fille JOSÉPHINE, cette dernière ayant quitté le domicile maternel.

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. 1/2 du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n^{os} 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 14 mars 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.